

N° 2022-110

AUTORISATION A SIGNER LE CONTRAT TERRITORIAL JEUNESSE

L'an deux mil vingt-deux le 9 novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 3 novembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI Michel est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes, VILLIEN Michelle, FAVRE Maryse, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, ASTIER Fabienne, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD-GEDDA Isabelle

MM. SPIGARELLI Lucien, FAVRE Didier, BOUTY Georges, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, MARCHAND-MAILLET Thierry, VILLIBORD Guillaume, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian, BROCHE Richard

Absents excusés :

MMES DUCHOSAL Sylviane qui donne pouvoir à Mme PAVIET, BERARD Patricia qui donne pouvoir à Mme FAGGIANELLI, CHAMOUSSIN Bernadette qui donne pouvoir à Mme MAIRONI-GONTHIER, MARTINOD Marie qui donne pouvoir à M. SPIGARELLI, CHENAL Murielle

MM. BOCH Jean-Luc qui donne pouvoir à M. GOSTOLI, HANRARD Bernard qui donne pouvoir à M. SILVESTRE, DUC Jacques, TRAISSARD Robert

En exercice : 27

Présents : 18

Absents : 9

dont pouvoir : 6

Le Président rappelle que le Conseil départemental a approuvé une politique jeunesse renouvelée pour la période 2023-2027.

Elle s'articule autour d'un enjeu, de cinq objectifs et de trois orientations détaillés ci-après.

Un enjeu :

Considérer tous les jeunes savoyards de 0 à 25 ans et leur garantir les meilleures conditions d'éducation, d'épanouissement et d'émancipation.

5 objectifs :

1- Accompagner et protéger tous les jeunes savoyards en s'adaptant à leur diversité et aux spécificités de leurs trajectoires

2- Soutenir les territoires pour la mise en œuvre des politiques « jeunesse » locales par un lien privilégié et contractuel

3- Affirmer une transversalité en coordonnant l'accompagnement global de tous les jeunes par le Département

4-Animer la dynamique partenariale par la mise en synergie des acteurs locaux et départementaux et contribuer au développement de leurs compétences.

5- Valoriser l'innovation sur tous les territoires et le développement local en milieu rural.

3 orientations :

1 - Favoriser toutes les initiatives permettant aux jeunes de s'épanouir :

- En étant égaux face à l'accès à leurs droits, à l'éducation, aux loisirs, et à la culture.
- En étant experts et co-auteurs de leurs pratiques.
- En étant en bonne santé physique, psychique et sociale.

2 - Développer la citoyenneté des jeunes dans un département ouvert à tous, résilient et durable :

- Des jeunes informés, conscients et ouverts sur les enjeux du monde.
- Des jeunes préparés aux enjeux du vivre ensemble et co-auteurs du changement (égalité, discriminations, justice...).
- Des citoyens engagés dans les actions et instances jeunesse.

3 - Accompagner la dynamique des acteurs socio-éducatifs :

- Pour connaître, accueillir, informer, orienter, accompagner, animer, faire des propositions aux jeunes de 0-25 ans du territoire et co-évaluer avec eux.
- Pour développer leurs compétences et le maillage d'acteurs.
- Pour contribuer et participer aux dynamiques de réseaux (local, départemental).

Le Président rappelle que dans ce cadre, un Contrat Territorial Jeunesse (CTJ) est signé avec les territoires afin de répondre aux projets d'animation des structures territoriales en direction des jeunes.

Le CTJ est signé par le Conseil Départemental, la Communauté de Communes et l'Espace Associatif Cantonal pour le territoire des Versants d'Aime.

Il est composé de trois volets.

Volet 1 : il concerne la démarche participative locale : la coordination et la concertation locale qui sont des éléments centraux de la démarche attendue dans les territoires et qui alimentent directement le réseau des professionnels.

Volet 2 : il concerne les actions des jeunes de 11 à 25 ans qui s'inscrivent dans les trois axes stratégiques précités. Le Département précise ainsi les actions qu'il accompagne en priorité de celles qui relèvent exclusivement du territoire.

Volet 3 : il concerne les actions de développement local en direction des 0-25 ans. Pour les territoires dans lesquels se trouve une association cantonale d'animation, comme pour le territoire des Versants d'Aime, un soutien est fléché en faveur des actions en direction des jeunes de 0 à 25 ans, à l'initiative des associations (sans délégation de l'EPCI pour ce volet), dans les domaines de la prévention, du développement local, du lien intergénérationnel ou de l'insertion. Ce volet fait l'objet d'un dossier à part, réalisé par l'EAC et d'un financement distinct.

Le Président présente les enjeux retenus dans le cadre de la politique jeunesse mise en place sur le territoire des Versants d'Aime, et qui seront déclinés dans le cadre des fiches actions jointes au contrat territorial jeunesse. Ces enjeux s'inscrivent dans les orientations proposées par le Département.

- Développer une politique jeunesse transversale initiée par les politiques publiques et partagée par les acteurs de terrain.
- Accompagner la mise en réseau et la coopération entre acteurs.

- Relancer une dynamique sur le maillage territorial.
- Maintenir la valorisation, le soutien et le développement des initiatives existantes.
- Garantir l'accès aux droits, informations et parcours d'orientation, de formation et d'insertion des jeunes.
- Promouvoir l'engagement, l'expression et la participation des jeunes.
- Renforcer les actions de prévention (santé).
- Développer la citoyenneté.
- Favoriser l'accès à la culture.
- Renforcer les liens avec le collège.
- Développer le lien avec les 16/25 ans
- Sensibiliser les jeunes aux enjeux environnementaux.

Le Président indique que le contrat déposé court pour la période 2023-2027. Toutefois, le département actualisera chaque année le montant de la subvention versée aux Versants d'Aime, suite aux votes du budget de l'assemblée départementale. Un avenant au Contrat sera alors proposé chaque année.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 24
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 24
- nombre de votes « pour » : 24

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Versants d'Aime ;

APPROUVE les enjeux de la politique jeunesse sur le territoire des Versants d'Aime pour la période 2023-2027;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le contrat territorial jeunesse ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à son exécution.

FAIT ET DELIBERE LE 9 NOVEMBRE 2022

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIMÉ
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

